

<https://www.snetap-fsu.fr/Action-Sociale-9470.html>



Action Sociale

- Le SNETAP - Les congrès du SNETAP-FSU - 31ème Congrès Brie-Comte-Robert 24-27 mars 2026 -



Date de mise en ligne : samedi 18 avril 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

Action Sociale

Le secteur Action Sociale du SNETAP-FSU rappelle l'importance de l'action sociale proposée aux agent-es de notre ministère. Celle-ci s'exerce à travers les prestations interministérielles et ministérielles, et est mise en œuvre par l'ASMA nationale et les ASMA départementales. Dans le contexte actuel, l'ASMA doit être confortée pour permettre à l'ASMA Nationale et aux ASMA départementales de maintenir leurs activités au service des ses ayants droits.

Le congrès national mandate l'exécutif du SNETAP-FSU pour exiger :

- Que tous.tes les agent-es qui dépendent du Ministère en charge de l'Agriculture soient informé-es des différentes aides ministérielles et interministérielles auxquelles elles et ils ont droit.
- Pour l'Action Sociale ministérielle, notre Ministère en charge de l'Agriculture, via le [BASS](#), s'assure de la diffusion des informations relatives aux prestations ministérielles.
- Que chaque [DRAAF](#) s'assure de la diffusion des informations relatives aux prestations interministérielles.
- Qu'une vigilance accrue soit mise en œuvre pour que les [EPLEFPA](#) et l'Établissement du Supérieur cotisent et adhèrent au dispositif permettant d'ouvrir les prestations sociales aux agent-es sur budget.
- Que dans chaque établissement, nos collègues gestionnaires RH de proximité assurent la diffusion de ces informations.
- Que l'ASMA bénéficie d'une augmentation minimum de 20% de sa dotation budgétaire et que son budget soit équivalent à minimum 3% de la masse salariale.

Le SNETAP-FSU s'engage à sensibiliser, informer et former toutes les sections locales.